



Bruxelles, le 18 septembre 2018

|   |
|---|
| <p><b>AVIS PARENTS - ELEVES 2018-2019 : n° 3</b><br/><b>DEMANDE D'ALLOCATION D'ETUDES</b></p> |
|---|

Chers parents,  
Chers élèves,

Votre enfant est scolarisé dans un établissement subventionné par la FWB.

A cet égard, une demande d'allocation d'études peut être introduite.

Pour introduire cette demande pour le secondaire, deux possibilités s'offrent à vous :

- Via un formulaire « électronique » sur le site : [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be) , au moyen de la carte d'identité du chef de famille et du lecteur approprié.
- Via un formulaire « papier » imprimable (PDF) sur le même site internet.

Attention : Un formulaire électronique non validé ou une demande par courrier postal non accompagnée du formulaire approprié ne peut donner droit à aucune allocation d'études.

Pour les formulaires de demande papier, ceux-ci doivent parvenir au service des Allocations de la Fédération Wallonie Bruxelles **avant le 31 octobre 2018** (date butoir) via envoi recommandé pour protéger le demandeur (preuve d'envoi).

Le secrétariat reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.  
(02/ 274 05 90)

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

DEL COURT I.  
Directrice.